



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
✉ asvp@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2022_272
Du 5 août 2022

Portant sur la réglementation du stationnement
des véhicules.
Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article 131.13 du code pénal,

Vu les articles R417-10 et R417-12 du code de la route,

Vu la demande présentée le 5 août 2022, par **Madame AUGEREAU Danitza** domiciliée au N°24 Rue Barlet 32100 CONDOM,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules, pour un déménagement au N°24 Rue Barlet 32100 CONDOM,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame AUGEREAU Danitza est autorisée à occuper le domaine public,

**STATIONNEMENT RESERVE
(Sur 1 place)**

AU DROIT DU N°24 RUE BARLET

Du Samedi 13 août 2022 à partir de 13h00 au Dimanche 14 août 2022 à 14h00

➤ Pour la mise en place d'un véhicule de déménagement.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation sera installée par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le 5 août 2022

Le Maire,
Jean-François Rousse

